

.-Les membres de la commission consultative de l'environnement mentionnés à l'article L. 571-13 sont répartis en trois catégories égales en nombre. La commission comprend :

1° Au titre des professions aéronautiques :

a) Des représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome, désignés par le préfet président la commission, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives, les modalités de représentation des personnels relevant du ministre chargé de la défense étant toutefois définies par arrêté de ce ministre ;

b) Des représentants des usagers de l'aérodrome désignés par le même préfet ;

c) Un ou des représentants de l'exploitant de l'aérodrome désignés par le même préfet, sur proposition de l'exploitant ;

2° Au titre des représentants des collectivités locales :

a) Des représentants des établissements publics de coopération intercommunale dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome et qui ont compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, élus par les organes délibérants de ces établissements ;

b) Des représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus, désignés par le collège des maires de ces communes ;

c) Des représentants des conseils régionaux et généraux, élus par leurs assemblées respectives ;

3° Au titre des associations :

a) Des représentants des associations de riverains de l'aérodrome désignés, sur proposition des associations de riverains déclarées, par le préfet président la commission ;

b) Des représentants des associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire, désignés par le même préfet.

II.-L'élection par le collège des maires des communes concernées, prévue au b du 2° du I, a lieu au scrutin majoritaire à un tour. Le vote peut avoir lieu par correspondance. Le collège des maires est convoqué par le préfet du département concerné.

III.-Pour l'application des dispositions du 2° du I, est considérée comme commune concernée toute commune touchée par le plan de gêne sonore tel qu'il est défini par les articles R. 571-66 à R. 571-69 du présent code ou par le plan d'exposition au bruit mentionné à l'article L. 147-3 du code de l'urbanisme.

**PREFECTURE DE LA DROME
COMMISSION CONSULTATIVE ENVIRONNEMENT (CCE)
RELATIVE A L'AEROPORT DE VALENCE – CHABEUIL**

Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2015

La Commission Consultative Environnement (CCE) s'est réunie le mardi 15 décembre 2015, salle Barjavel, en Préfecture de la Drôme.

L'ordre du jour était le suivant :

- Statistiques du trafic aérien 2012, 2013, 2014 et 2015
- Rappel des faits marquants relatifs à l'activité de l'aérodrome en 2012, 2013, 2014 et 2015
- Projet de charte
- Projets de l'aéroport
- Questions diverses

- 4 Catégories au lieu de trois -

Étaient présents :

Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme, président la Commission Consultative Environnement

Collège des professions aéronautiques : 5

Syndicat mixte pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'aérodrome de Valence – Chabeuil : Monsieur Pascal PERTUSA, titulaire

GAMSTAT : Capitaine Patrick FUNEL et Capitaine Olivier CLEMENT, représentant le Lieutenant-colonel Cédric DACRE-WRIGHT

Aéroclub de Valence : Monsieur Marc HORAIST, représentant Monsieur Jean-Marc MONTEIL

SARL Aérospeed Formation et Maintenance: Monsieur Grégoire MEIER, Titulaire

Valence Planeur : Monsieur Bruno BALAY, représentant Monsieur Guy PLAGIAS

Collège des collectivités locales 2

Conseil Départemental de la Drôme : Monsieur Pascal PERTUSA, Titulaire

Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes : Messieurs Jacques BONNEMAYRE, Bernard PELAT et Pascal PERTUSA, Titulaires

Collège des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'environnement 3

Parlanges Environnement : Monsieur André VERCASSON représentant Monsieur Claude GAUSSON et Monsieur Jean-Louis NIGUET, suppléant

Association Stop Aéroport : Monsieur Yves LAFARE représentant Monsieur Jean-Yves BARBIER et Monsieur Pierre-Jérôme CLEMENCEAU, Suppléant

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature : Madame Françoise HENRY, Titulaire

Représentants des administrations 7

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile : Madame Géraldine MARCHAND-DEMONCHEAUX, Chef de la Division Régulation et développement durable et Monsieur Jacques PERRIN, Subdivision Environnement

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Drôme : Colonel André-Marc HEBERT, commandant le groupement de Gendarmerie Départementale et Capitaine Gilles RABAULT, commandant la Compagnie de Die

Conseil départemental de la Drôme : Monsieur Olivier MERLIAUD, Directeur général adjoint en charge du Développement

Direction Départementale des Territoires de la Drôme : Monsieur Jean-Yves LE GUYADER, Chef du service Déplacements et sécurité routière

Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes : Madame Virginie GAUTIER

Délégation Militaire Départementale de la Drôme : Lieutenant-colonel Jacques SIRODOT

Syndicat mixte pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'Aérodrome de Valence – Chabeuil : Madame Marjorie LEAUTHIER, Directeur

Monsieur COSTAGLIOLI, Directeur de Cabinet, représentant monsieur le Préfet de la Drôme, ouvre la séance.

En introduction, il expose aux participants que la Commission Consultative Environnement n'a pas été réunie depuis le 11 janvier 2012 et qu'il souhaite reprendre un rythme annuel. Néanmoins une concertation a été menée entre 2012 et 2015 et il est essentiel que ce travail soit réalisé au delà des réunions de la commission, qui elle permet l'expression des points de vue des uns et des autres qu'il tient à favoriser en tant que Président de la CCE. L'enjeu est de faire coexister les activités de l'aéroport avec les habitants, sans pour autant remettre en cause l'infrastructure.

Monsieur COSTAGLIOLI invite les participants à débiter les travaux prévus à l'ordre du jour.

Monsieur CLEMENCEAU, représentant l'association Stop Aéroport, indique souhaiter réaliser une présentation durant la réunion ; Monsieur COSTAGLIOLI lui indique que cette présentation n'est pas inscrite à l'ordre du jour mais qu'il est ouvert pour aborder les points les plus importants en fonction du temps qu'il restera lorsque tous les sujets auront été traités.

1. Statistiques du trafic aérien

Madame LEAUTHIER présente les éléments de statistiques du trafic aérien pour les années 2012 à 2014 sur le terrain de Valence – Chabeuil :

	2012	2013	2014
Nb mouvements	35 124	29 929	29 494
Dont avions	23 183	21 713	20 033
Dont hélicoptères civils	6 673	4 262	4 771
Dont hélicoptères militaires	5 268	3 954	4 680
Nb Passagers commerciaux	1 398	744	684

Les données relatives à l'année 2015 n'étaient pas encore connues le jour de la tenue de la réunion du 15 décembre 2015, elles sont portées à la connaissance des participants dans le présent compte-rendu.

	2015
Nb mouvements	29 929
Dont avions	25 253
Dont hélicoptères civils	1 741
Dont hélicoptères militaires	3 024
Nb Passagers commerciaux	924

Suite à une question de Monsieur CLEMENCEAU, Madame LEAUTHIER indique que la hausse du nombre de passagers provient d'un vol charter réalisé en novembre 2015.

Répondant à une question de Monsieur CLEMENCEAU, les représentants du GAMSTAT précisent que leur activité aérienne est stable.

De manière générale, il n'y a pas d'évolution significative du trafic aérien que ce soit pour les vols civils ou les vols militaires.

2. Rappel des faits marquants relatifs à l'activité de l'aérodrome de 2012 à 2015

Madame LEAUTHIER présente les faits marquants des 4 dernières années.

2.1. Travaux de rénovation de l'aérogare

Cette opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme, a eu lieu entre octobre 2014 et septembre 2015. Le programme de rénovation avait pour objet la mise en conformité du bâtiment au regard de la réglementation relative à la sûreté aéroportuaire et de l'accessibilité, ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil et des performances thermiques du bâtiment.

Aucune extension n'a été réalisée.

2.2. Restructuration de la zone économique située en bord de piste

Une partie importante de la zone économique située sur la partie sud-ouest de la plate-forme à proximité de l'aérogare a été reprise afin de développer la surface bâtie en contact direct avec la piste.

Deux bâtiments construits par des sociétés basées ont été mis en service début 2015. Il s'agit de la société Birdyfly, opérateur d'aviation d'affaires pour 900 m² et de la société Aérosped (maintenance et formation) pour 1200 m².

Un nouveau hangar de 1000 m² pour l'hébergement sous abri d'une dizaine d'avions privés a été mis en service en novembre 2015 (maîtrise d'ouvrage Département).

La société Jet Systems a réalisé à l'automne 2015 une extension destinée à améliorer les conditions d'accueil de ses passagers et de travail de ses salariés sur une surface de 200 m² au sol.

2.3. Restructuration de la zone loisirs

La partie nord-est dédiée aux aéronefs légers a également été reprise pour développer l'offre en direction des loisirs aéronautiques. Un clubhouse à disposition de l'ensemble des associations ainsi qu'un hangar pour abriter des avions légers ont été mis en service en novembre dernier.

2.4. Départ des contrôleurs État et mise en place de l'AFIS

Le service de la navigation aérienne DGAC a quitté le site le 31 août 2015. L'exploitant d'aérodrome a mis en place un AFIS (Aerodrome Flight Information Service) qui assure un service d'alerte et d'information aux aéronefs.

Les prérogatives des contrôleurs aériens et des agents AFIS sont différentes ; un agent AFIS ne peut intervenir sur les trajectoires, ni donner l'autorisation d'atterrir ou de décoller.

Le développement de l'aéroport ne sera pas remis en cause par le départ des contrôleurs. En effet, au regard du trafic existant sur la plateforme, le service AFIS est en mesure d'assurer la sécurité des opérations.

2.5. Meetings aériens

L'aéroport de Valence – Chabeuil a accueilli en juillet 2012, 2013 et 2015 des meetings aériens de grande importance comprenant notamment des avions de chasse et des avions de voltige. Une journée portes ouvertes du GAMSTAT a également eu lieu en septembre 2014.

Les nuisances conséquentes à ces événements ont été importantes et se sont déroulées sur 2 à 3 jours chaque année.

Monsieur CLEMENCEAU rappelle que les associations souhaitent vivement que l'aéroport n'accueille pas chaque année ce type de manifestation mais tous les deux ans.

L'aéroport de Valence accueille traditionnellement un meeting organisé par le GAMSTAT tous les deux ans. Les manifestations de 2013 (80 ans de l'aéroclub) et 2015 (organisé par l'aéroport directement) sont des opérations exceptionnelles et ne seront a priori pas renouvelées.

Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet indique qu'il est favorable à inscrire le principe d'un meeting tous les deux ans dans la charte.

Il est à noter que le GAMSTAT organisera un meeting aérien le dimanche 3 juillet 2016. Les entraînements auront lieu dans la semaine qui précède et des avions d'armes de type Mirage sont prévus.

3. Projet de charte de fonctionnement

Les représentants de la DGAC rappellent que la charte est un engagement de bonne conduite et n'est pas opposable. Il est important de noter que les dispositions contenues dans la charte doivent pouvoir évoluer en corollaire au développement des activités de l'aéroport.

Monsieur COSTAGLIOLI complète ces éléments en indiquant que la portée d'une charte est limitée juridiquement, qu'elle contient des principes généraux et des modes opératoires mais qu'elle n'est pas un plan d'action. Il lui paraît important d'ajouter dans le contenu une clause de revoyure.

Monsieur PERTUSA fait part à l'ensemble des participants de sa satisfaction d'avoir vu une première étape franchie avec un dialogue constructif installé entre les associations de riverains, les professionnels et l'aéroport. Il exprime son souhait de voir perdurer cet état d'esprit et que la charte soit adoptée pour permettre à un comité de suivi de voir le jour et de suivre le fonctionnement de la charte.

Monsieur CLEMENCEAU indique aux participants que les associations de riverains n'ont pas approuvé la charte parce que des avancées sont attendues sur les points suivants :

3.1. Axe de voltige

Les associations de riverains se positionnent pour la suppression de l'axe de voltige sur la plate-forme.

Monsieur Grégoire MEIER intervient pour présenter sa société : AéroSpeed Formation et Maintenance, basée à Valence. Elle dispose d'un agrément pour former des pilotes

professionnels depuis décembre 2013. Des modules de voltige sont inclus dans le programme pédagogique des formations et il est indispensable que l'axe de voltige soit maintenu.

En réponse à des questions des représentants des riverains qui demandent des précisions sur les emplacements des axes de voltige à proximité de zones habitées, Monsieur Perrin précise que les axes de voltige sont très souvent positionnés sur les aéroports pour garantir que ces vols se fassent dans les meilleures conditions de sécurité grâce notamment aux repères visuels.

Les participants échangent sur le cadre dans lequel l'axe de voltige peut être utilisé, Monsieur COSTAGLIOLI propose que l'exploitant d'aéroport s'engage à ne pas accueillir de stages de voltige qui viendraient de l'extérieur.

3.2. Bande de recueil

Suite à des échanges sur ce sujet qui ont eu lieu en groupe de travail, l'exploitant d'aéroport a saisi la DGAC pour étudier le déplacement de la bande de recueil qui reçoit des vols d'entraînement d'hélicoptères. Les représentants de la DGAC participant à la réunion indiquent que considérant la réglementation, le déplacement de la bande de recueil n'est pas possible. La DGAC propose que soit également utilisée la piste principale pour ces vols.

Le GAMSTAT indique qu'il est difficile de déplacer un certain nombre de vols d'entraînement qui ont lieu actuellement sur la bande de recueil pour des raisons de sécurité, et notamment de sécurité incendie. Néanmoins, les représentants du GAMSTAT s'engagent à étudier la possibilité de déplacer une partie des entraînements sur la piste en dur et de mettre en place un aménagement des horaires.

3.3. Zones à éviter en survol

Les représentants des riverains indiquent que les trajectoires et pastilles ne sont pas toujours respectées. Le GAMSTAT met en évidence le fait que tous les équipages sont sensibilisés de manière régulière et que les consignes permanentes sont diffusées aux équipages qui viennent de l'extérieur.

Monsieur le Directeur de Cabinet souhaite que ces points soient intégrés à la charte. Il indique également qu'il lui semble important de travailler sur des restrictions réalistes, de réaliser des évaluations régulières et de veiller à ne pas intégrer des contraintes trop ambitieuses.

Madame MARCHAND-DEMONCHEAUX attire l'attention des participants sur le fait qu'il est indispensable de mettre en place des actions que l'on peut mesurer et qu'il est opportun d'être réaliste.

4. Projets de l'aéroport

Monsieur MERLIAUD, Directeur général adjoint en charge du Développement au Conseil départemental de la Drôme présente aux participants le positionnement du Conseil départemental, propriétaire de l'aéroport, ainsi que les projets.

Il expose les deux objectifs du Département pour ce qui concerne l'aéroport :

- assurer des missions de service public avec l'accueil d'opérations militaires, de sécurité civile, de sécurité et de secours, ainsi que le développement des activités de loisirs aériens
- participer au développement économique du territoire en :
 - développant l'aviation d'affaires avec le projet Birdyfly qui s'est concrétisé avec succès
 - soutenant les entreprises et structures basées qui génèrent 360 emplois directs
 - réalisant des opérations charter, les régularisations réglementaires et structurelles intervenues ces dernières années permettant de développer cette activité.

Il indique que le positionnement et les projets n'ont pas connu de changement suite au changement de l'exécutif départemental au printemps 2015, qu'aucun développement commercial régulier, classique ou low cost, n'est envisagé. Il porte également à la connaissance des participants l'adhésion de l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes au Syndicat mixte exploitant l'aéroport de Valence – chabeuil.

Monsieur BONNEMAYRE, Vice-président de l'agglomération en charge de l'économie, confirme l'engagement de l'agglomération dans le Syndicat mixte pour conforter et renforcer les activités existantes. Il exprime que c'est une chance pour le territoire d'avoir un aéroport lié à une activité industrielle aéronautique importante, que des activités économiques s'installent et se maintiennent sur un écosystème aéroportuaire, que l'aéroport constitue un point d'attractivité pour accueillir un pôle industriel aéronautique. Il exprime son souhait de travailler à des réductions d'émission de pollution et de bruit.

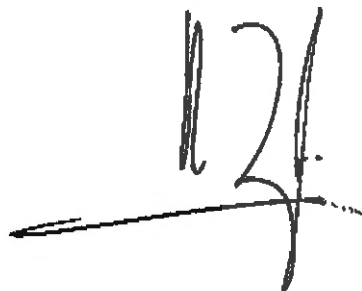
Monsieur COSTAGLIOLI exprime aux participants qu'il est dans l'intérêt de tous que cette charte soit signée dans les meilleurs délais, considérant que tant qu'elle n'est pas signée, elle n'est pas applicable. Il lui semble que les parties sont proches d'aboutir à un document qui rassemble des dispositions acceptables par tous.

Il demande l'organisation d'une nouvelle réunion du groupe de travail restreint en février 2016 pour finaliser un projet de charte, suivie par une commission lors de laquelle serait proposée la signature de la charte sous la présidence du Préfet.

Les représentants des associations de riverains donnent leur accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Directeur de Cabinet remercie les participants et lève la séance.

En annexe à ce compte-rendu est joint une déclaration de la FRAPNA 26.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.